

Procès-verbal de séance
Réunion du conseil communautaire
Mardi 17 janvier 2023 à Montriond

Délégués présents avec droit de vote :

| | |
|---------------------------|---|
| <u>La Forclaz :</u> | GALLAY Cyrille (DS) |
| <u>La Baume :</u> | MENOUD Jean-François (DT) |
| <u>La Vernaz :</u> | HAUTEVILLE Laurent (DT) |
| <u>La Côte d'Arbroz :</u> | MUFFAT Sophie (DT) |
| <u>Seytroux :</u> | MORAND Jean-Claude (DT) |
| <u>Montriond :</u> | DENNÉ Jean-Claude et MUFFAT Michel |
| <u>Morzine :</u> | TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth |
| <u>Les Gets :</u> | VINET Philippe, MARTEL Mireille et MUTILLOD Christophe |
| <u>St Jean d'Aulps :</u> | COTTET Sophie |
| <u>Reyvroz :</u> | LOMBARD Gérald (DT) |
| <u>Lullin :</u> | DEGENEVE Alain et VUATTOUX Rémy |
| <u>Vailly :</u> | TRABICHET Yannick |
| <u>Bellevaux :</u> | VUAGNOUX Jean-Louis et BERNAZ Célia |

Procurations :

BUET Manuelle (Morzine) à DUPIEUX Gilbert (Morzine)

Délégués excusés :

MARULLAZ Aube (Morzine), BUET Manuelle (Morzine), CASTEX Margaux (Morzine), REY Emmanuel (Bellevaux), DEGENEVE Alain (Lullin), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot) et GRENAT Maryse (La Forclaz)

Délégués présents sans droit de vote :

BOYAT Sylvie (DS Seytroux) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), GLEIZES Lidwine (chargée de mission Environnement) et MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérald

Date de convocation : 11 janvier 2023

1- Approbation des procès-verbaux de séance des réunions des 15 novembre 2022 et 13 décembre 2022

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les procès-verbaux de séance des réunions du 15 novembre 2022 et du 13 décembre 2022.

2- GEMAPI

2.1 Contrat de rivières : point financier sur les travaux prévus sur la Dranse de Morzine

Gil THOMAS, vice-président du SIAC en charge de la compétence GEMAPI, et Amélie SAHUC, chargée d'opérations Basse Dranse au SIAC, présentent aux élus l'état d'avancement de l'opération de restauration de la Dranse de Morzine (voir diaporama joint en annexe).

2.2 Réalisation des diagnostics de vulnérabilité : passation d'un groupement de commandes avec le SM3A

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire qu'un groupement de commande a été constitué pour la réalisation des diagnostics de vulnérabilité de bâtiments ou de sites situés sur le bassin versant du Giffre. Plusieurs points ayant été recensés sur Les Gets, il convient de s'associer à ce groupement qui comprend, outre la CCHC, le SM3A, la CCFG (CC Faucigny Glières), la CC4R (CC des 4 Rivières) et la CCMG (CC des Montagnes du Giffre). Les diagnostics consisteront à :

- faire le point sur les sites concernés,
- communiquer autour de l'opération auprès des bénéficiaires,
- prendre des rdv par le bureau d'étude retenu,
- réaliser des diagnostics précis par bâtiment ou site,
- faire le bilan des actions.

Le coordonnateur du groupement sera le SM3A qui aura à charge de :

- sélectionner le ou les bureaux d'études,
- signer les marchés,
- faire réaliser et suivre les travaux,
- demander les subventions,
- appeler auprès des autres membres du groupement les participations financières résiduelles.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commande, désigne le SM3A en tant que coordonnateur et désigne Mireille MARTEL (titulaire) et Philippe VINET (suppléant) pour siéger à la CAO du groupement.

3- Marchés publics

3.1 Point sur les MAPA attribués par le Président par délégation

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire des marchés attribués par le Président au vue de sa délégation :

- Étude transfert eau et assainissement
 - titulaire : KPMG
 - Montant : 39 950 € HT
- AMO construction siège
 - titulaire : AMOLAND (Vienne)
 - montant : 18 725 € HT

Stéphane PUGIN-BRON insiste sur l'importance du travail à réaliser concernant le transfert des compétences eau et assainissement et que des débats devront se tenir sur la solidarité entre les communes.

Sophie COTTET précise que le Sénat souhaiterait revenir sur le transfert de ces compétences et se demande si cette étude est nécessaire.

Fabien TROMBERT souligne que la date buttoir est actuellement fixée au 1^{er} janvier 2026 et qu'on ne peut pas se permettre d'attendre un hypothétique retour en arrière. Des débats devront être menés concernant plus précisément les tarifs et l'état des réseaux communaux (ce qui a été fait et ce qui reste à faire).

3.2 Travaux d'entretien de voirie : passation d'un protocole transactionnel avec la société COLAS

Monsieur le Président précise qu'il attend encore des éléments sur ce dossier. Il propose de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

3.3 Déchets : attribution du marché pour la reconstruction de la déchèterie des Gets

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire qu'une consultation a été lancée en vue de l'attribution d'un marché public relatif à la modernisation de la déchèterie des Gets. Après analyse et négociation, il propose de retenir les offres suivantes :

- Lot n° 1 – Travaux généraux
 - Estimation : 863 000,00 € HT
 - Attributaire : BARLET TP
 - Montant : 708 499,64 € HT
- Lot n° 2 – Bungalows
 - Estimation : 80 335,00 € HT
 - Aucune offre déposée
- Lot n° 3 Structure modulo béton
 - Estimation : 485 600,00 € HT
 - Attributaire : MODULO BETON SN
 - Montant : 491 660,00 € HT

Le lot n° 3 a été passé sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément à l'article R2122-3 alinéas 2 et 3 du Code de la Commande Publique (brevet Modulo Béton®).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les lots conformément à la proposition qui lui a été faite, charge Monsieur le Président de passer, pour le lot n° 2, un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables et l'autorise à signer les pièces constitutives du marché.

Mireille MARTEL se demande s'il était possible de mettre en place des bennes pour les cartons et les déchets verts pendant les travaux. Jean-Claude MORAND précise que cela risque d'être compliqué. Fabien TROMBERT ajoute que les usagers seront simplement invités à se rendre à la déchèterie du Couard.

3.4 MSP de Lullin : conservation d'une retenue de garantie pratiquée sur le marché de travaux

Charles-Henri MONTET informe les membres du conseil communautaire que des retenues de garantie ont été pratiquées sur les factures de travaux de l'entreprise ELMB, titulaire des lots n° 6 et 10 du marché public de construction de la MSP de Lullin. Le compte bancaire du titulaire ayant été clôturé, et en l'absence de réponse de sa part après l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception, il propose de conserver ces retenues de garanties (1 610,88 € TTC pour le lot n° 6 et 812,22 € pour le lot n° 10).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de conserver les retenues de garanties pratiquées sur les situations de travaux de l'entreprise ELMB pour un montant total de 2 423,10 € TTC.

4- Finances

4.1 Budget principal 2022 : décision modificative n° 6

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de voter une décision modificative pour le budget principal 2022 :

- Dépenses de fonctionnement :
 - 7398 Reversement taxe de séjour + 25 000,00 €
- Recettes de fonctionnement :
 - 7362 Taxe de séjour perçue + 25 000,00 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

4.2 Budget principal : mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023

Considérant que le budget primitif 2023 de la Communauté de Communes du Haut-Chablais ne sera voté qu'au mois d'avril, Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater la dépense suivante :

| Nature de la dépense | Imputation comptable | Montant autorisé |
|----------------------------------|----------------------|------------------|
| Avance sur travaux GEMAPI (SIAC) | 238 | 25 000,00 € |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater cette dépense.

4.3 Budget principal : fixation de nouvelles durées d'amortissement

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du conseil communautaire l'obligation comptable pour la CCHC d'amortir ses immobilisations selon des durées d'amortissement qu'elle fixe elle-même par délibération. Il propose de fixer de nouvelles durées d'amortissement pour le budget principal :

- article 2041411 : amortissement sur 5 ans
- article 20422 : amortissement sur 15 ans
- article 21568 : amortissement sur 8 ans
- article 2158 : amortissement sur 6 ans

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces durées d'amortissement.

5- Personnel

5.1 Organisation et créations d'emplois à prévoir en 2023

Stéphane PUGIN-BRON fait part de la proposition faite par le bureau, lors de sa réunion du 13 janvier 2023, de créer les postes suivants :

- **Urbanisme – 3ème poste d'instructeur** : CDD de 1 an - priorité à recruter
- **Chargé de mission habitat** : poste permanent – volet habitat du PLUi-H et volet saisonnalité
- **Responsable eau et assainissement** : fonctionnaire ou contrat de 3 ans – 80 % directeur du SIVU et 20 % en charge du transfert à la CCHC
- **Déchets – adjoint au responsable de service** : fiche de poste à définir
- **Écogarde** : emploi permanent à temps plein (soit +0,5 etp/2022)
- **Médiateur culturel** : CDD de 1 an – musées de Bellevaux et renfort DDVA (soit + 0,4 etp /2021)
- **Médiateur microfolie/navette biblio** : contrat de projet de 3 ans – microfolie (60%) et navette biblio (40%) (soit + 0,7 etp /2022)

Stéphane PUGIN-BRON demande aux membres du conseil communautaire de valider ces postes afin que les recrutements puissent débuter. Les délibérations nécessaires seront ensuite prises au fur et à mesure.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide le postes proposés.

5.2 Créations d'emplois nécessaires à des avancements de grade

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de créer les emplois nécessaires à des avancement de grade :

- Jean-François BAILLEUX
 - grade actuel : ingénieur
 - grade possible : ingénieur principal
- Fabrice PACHON
 - grade actuel : adjoint technicien principal 2ème classe
 - grade possible : adjoint technique principal 1ère classe
- Mireille PLANCHAMP
 - grade actuel : éducateur de jeunes enfants
 - grade possible : éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ces emplois.

5.3 Urbanisme : création d'un emploi non permanent d'assistant au service instructeur

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire qu'Alexandra GIRONDE a été recrutée par CDD d'une année dont le terme est fixé au 13/03/2023. Il propose, en vue de son renouvellement, de créer un nouvel emploi non permanent d'une année pour la période du 14/03/2023 au 13/03/2024.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.

5.4 Modification de l'emploi non permanent de responsable du PAS et animateur France Services

Afin de pouvoir augmenter le traitement indiciaire de l'agent en poste, Stéphane PUGIN-BRON propose de modifier l'emploi créé et de le passer à l'indice majoré 639 à compter du 1^{er} février 2023.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification de cet emploi.

5.5 Prévention des risques professionnels : adhésion au service du CDG74

Charles-Henri MONTET informe les membres du conseil communautaire que la convention d'adhésion au service facultatif de prévention des risques professionnels du CDG74 est arrivée à échéance au 31 décembre 2022 et qu'il convient donc d'en passer une nouvelle pour pouvoir continuer à bénéficier de ce service. Pour rappel, cette adhésion permet notamment de répondre à l'obligation réglementaire de désigner les ou les agents chargés d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de passer une nouvelle convention avec le CDG74.

6- Culture

6.1 Écoles de musique : subventions 2023

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de voter les subventions 2023 aux écoles de musique selon les modalités suivantes :

| | |
|---|----------|
| • École de Musique de Morzine | 13 750 € |
| • École de Musique des Gets | 4 500 € |
| • École de Musique de la Vallée d'Aulps | 20 700 € |
| • École de Musique du Brevon | 16 300 € |

Il précise que les montants proposés ne correspondent qu'à 50 % des montants versés en 2022 et qu'une nouvelle délibération devra être prise cet été afin de voter de nouvelles subventions complémentaires après communication par les associations de leurs comptes de résultat 2022.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement de ces subventions.

6.2 Participation au programme ALCOTRA « Racines et bien-être »

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que la CCHC a été sollicitée par la Maison des anciens remèdes de Jovençan (Val d'Aoste), l'Université de Pollenzo et l'association Reta en Vallée Verte pour développer un projet « Racine et bien-être » autour du savoir des plantes, des jardins et leur valorisation. Ce projet permettrait la valorisation des extérieurs de l'Abbaye d'Aulps et de son jardin, la remise à niveau du jardin alpin de Bellevaux, le financement d'un poste de jardinier et espaces verts et peut-être également la consolidation d'une partie du mur d'enceinte du Domaine de Découverte, avec des aides européennes à hauteur de 80 %.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet « Racine et bien-être » qui lui a été présenté et autorise Monsieur le Président à déposer un dossier de candidature pour ce projet dans le cadre du programme ALCOTRA 2021-2027.

6.3 Lecture publique : convention socle 2023/2027 et convention de projets 2023-2025 avec Savoie Biblio

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le nouveau plan de développement de la lecture publique 2022-2027 a été adopté par le Conseil Savoie Mont Blanc le 29 juin 2022. Dans ce cadre, il précise que de nouvelles conventions et aides financières ont été établies. Le principe de conventionnement s'articule en 2 volets, en lien avec le dispositif d'aides :

- pour l'accès aux services proposés par la Direction de la lecture publique : une convention dite SOCLE,
- pour les aides financières : une convention dite de PROJETS, pluriannuelle (de 3 ans) qui vient compléter la convention SOCLE.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer ces conventions.

6.4 Chemins de Traverse 2022-2023 : demande de subvention

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que, comme chaque année, la MAL organise les Chemins de Traverse auxquels la CCHC est associée. Pour la saison 2022/2023, 5 spectacles sont prévus sur la CCHC dont 3 ont déjà eu lieu :

- 22 sept. 2022 au Biot : spectacle de cirque
- 28 septembre 2022 à Morzine : théâtre
- 15 novembre 2022 à Reyvroz : théâtre jeune public pour scolaires
- 21 avril 2023 à Lullin : spectacle musical
- 31 mai 2023 à Montriond : danse

Pour cette édition, la MAL sollicite la CCHC à hauteur de 11 000 € (contre 10 000 € les autres années).

Christophe MUTILLOD regrette l'absence d'évolution de la situation malgré les discussions qui ont lieu chaque année concernant les problèmes de communications de la MAL.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 11 000 €.

6.5 Reconstruction de la crèche des Gets : appel à projets FEDER

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire le projet de reconstruction de la crèche des Gets qui permettra d'augmenter la capacité d'accueil de la structure. Il précise que ce projet est éligible à l'appel à projets FEDER « Approches territoriales – volet non urbain » et propose donc de déposer un dossier de candidature. Le plan de financement des travaux d'aménagement est le suivant :

- Dépenses : 2 535 288,50 € HT
- Recettes :
 - FEDER 600 000,00 €
 - CCHC 1 935 288,50 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer un dossier de candidature pour ce projet dans le cadre de l'appel à projets FEDER « Approches territoriales – volet non urbain ».

Remarque : il était initialement prévu de déposer un dossier de candidature pour le projet de médiathèques mais ce projet n'était pas suffisamment avancé pour être éligible.

7- Petite enfance

7.1 Crèches : subventions 2023

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de voter les subventions 2023 aux crèches selon les modalités suivantes :

- Association L'Outa (crèche de Morzine) : 49 000 €
- Association des Enfants d'Avoriaz (Les Minots à Avoriaz) : 35 000 €
- AFR des Gets (Les P'tits Gations) : 94 000 €
- Association Les P'tits Mouzets (crèche de La Baume) : 15 000 €
- Association Les Bout'chou du Brevon (crèche de Vailly) : 35 000 €

Il précise que les montants proposés ne correspondent qu'à la moitié des montants demandés et qu'une nouvelle délibération devra être prise cet été afin de voter de nouvelles subventions complémentaires après communication par les associations de leurs comptes de résultat 2022.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement de ces subventions.

7.2 Chargé de coopération CTG : passation d'une convention d'objectifs et de financement avec la CAF74

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de passer avec la CAF de Haute-Savoie une convention qui définit et qui encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite « Pilotage du projet de territoire - Chargé de coopération Ctg ».

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

7.3 Relais de Petite Enfance : avenant à la convention passée avec la CAF

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de signer un avenant à la convention de Prestation de service passée avec la CAF de Haute-Savoie pour le financement du Relais Petite Enfance, et ce afin notamment d'y ajouter des dispositions relatives au nouveau « bonus territoire Ctg ».

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

8- Vie politique : présentation de l'état 2022 des indemnités des élus communautaires

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la loi dite « Engagement et proximité » impose que les conseillers municipaux et communautaires connaissent le montant des indemnités que leurs pairs perçoivent au titre de leurs différents mandats ou fonctions. Cette mesure adoptée dans un souci de transparence nécessite la présentation, chaque année, devant l'organe délibérant d'un état des indemnités brutes perçus par chaque élu l'année précédente, avant que soit examiné le budget primitif. Pour un conseiller communautaire, cet état vise uniquement les indemnités relatives aux mandats et fonctions que les élus communautaires occupent en qualité de conseiller communautaire et les indemnités qu'il perçoit au titre de son mandat de conseiller municipal, départemental ou régional, n'ont pas à y figurer.

| Nom de l'élu | Fonction | Pourcentage De l'IB terminal | Montant de l'indemnité Brute Mensuelle | Montant de l'indemnité brute totale – 2022 |
|-----------------------|--|------------------------------|--|--|
| Fablen TROMBERT | Président de la CCHC | 36,00% | 1 449,19 € | 17 096,22 € |
| Jean-Claude MORAND | 1 ^{er} Vice-président à la CCHC | 13,65% | 549,48 € | 6 482,28 € |
| | Vice-président au STOC | 11,81% | | 5 608,50 € |
| Gérald LOMBARD | 2 ^{ème} Vice-président à la CCHC | 13,65% | 549,48 € | 6 482,28 € |
| Sophie MUFFAT | 3 ^{ème} Vice-présidente à la CCHC | 13,65% | 549,48 € | 6 761,60 € |
| Jean-Louis VUAGNOUX | 4 ^{ème} Vice-président à la CCHC | 13,65% | 549,48 € | 6 761,60 € |
| Aube MARULLAZ | 5 ^{ème} Vice-président à la CCHC | 13,65% | 549,48 € | 6 482,28 € |
| Yannick TRABICHET | 6 ^{ème} Vice-présidente à la CCHC | 13,65% | 549,48 € | 6 482,28 € |
| Henri-Victor TOURNIER | 7 ^{ème} Vice-président à la CCHC | 13,65% | 549,48 € | 6 482,28 € |
| Christophe MUTILLOD | 8 ^{ème} Vice-président à la CCHC | 13,65% | 549,48 € | 6 570,20 € |
| | 2 ^{ème} Vice-président au SIAC | 11,52% | | 5 470,74 € |
| Jean-Claude DENNÉ | 9 ^{ème} Vice-président à la CCHC | 13,65% | 549,48 € | 6 482,28 € |
| Jean-François MENOUD | Conseiller communautaire délégué | 6,80% | 274,54 € | 3 238,74 € |
| Philippe VINET | Conseiller communautaire délégué | 6,80% | 274,54 € | 3 238,74 € |

9- Santé : passation d'une nouvelle convention avec la SISA de la Vallée du Brevon

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que, depuis 2017, la CCHC assure par convention une prestation de service pour la MSP multisites du Brevon à raison de 3h par semaine. Cette prestation comprend la gestion de l'animation de la MSP et de la coordination interprofessionnelle, la préparation et l'animation des réunions internes, la relation avec l'ARS, la CPAM et le suivi des subventions pour assurer la pérennité du fonctionnement de la MSP, la gestion du système d'information commun.

Il précise que la SISA de la Vallée du Brevon a demandé la prolongation de cette convention pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 pour un montant annuel de 6 000 € (identique à 2022). Une convention similaire sera à mettre en place avec la SISA de la MSP de la Vallée d'Aulps dès que cette dernière aura touché les subventions, vraisemblablement en mai 2023.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

10- France Services : passation d'un bail professionnel avec Gros Holding Immo

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que la CCHC est locataire des locaux de France Services à Montriond et souligne que la bail est arrivé à échéance. Il propose donc de passer un nouveau bail professionnel avec le propriétaire, Gros Holding Immo, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} février 2023 et sur la base d'un loyer mensuel de 1 950 € et d'une provision pour charges mensuelles de 140 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer ce bail.

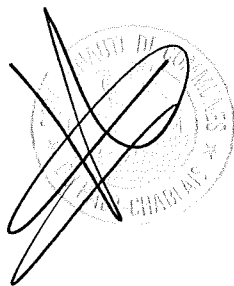
Yannick TRABICHET tient à rappeler que la commune ne facture pas à la CCHC les locaux de France Services à Vailly.

Prochaine réunion : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les prochaines réunions auront lieu le 14 mars 2023 à Vailly et le 11 avril 2023 aux Gets.

Remarque : la prochaine réunion aura finalement lieu le 28 mars 2023 à Vailly.

Au Biot, le 30 janvier 2023

Le Président
Fabien TROMBERT



Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

